

ces familles bien qui habitent des appartements de grand standing, qui ne ressentent les conséquences de la hausse des loyers sur les sommes disponibles pour l'alimentation, l'habillement et l'éducation des enfants.

Dans le domaine du logement social, il y a, au Canada, 40,000 unités seulement, soit $\frac{2}{3}$ p. 100 de l'ensemble des projets de logements au Canada. Tels sont les faits que le premier ministre et le gouvernement doivent prendre en considération, des faits que le premier ministre n'a pas mentionnés. Au lieu de cela, il a cité des chiffres qui n'ont strictement rien à voir avec la situation où se trouve une partie importante de la population canadienne, même s'ils reflètent la situation globale.

La Société centrale d'hypothèques et de logement a publié son rapport de 1968. A la page 14, nous trouvons une déclaration que j'aimerais signaler à la Chambre en espérant que le premier ministre la lira s'il ne l'a pas encore remarquée.

On peut lire dans ce rapport, à la page que j'ai mentionnée, ce qui suit:

• (3.50 p.m.)

Cependant, il est vraisemblable qu'un programme d'une envergure de quelque 250,000 unités, ne créerait un stock suffisant en cinq ans pour mettre un terme au surpeuplement, à la cohabitation, et au recours soutenu au logement inadéquat.

Même 250,000 unités par année influeraient à peine sur la crise du logement au Canada. Le prix des maisons et le niveau élevé des loyers sont des problèmes qui ne changent pas même si le nombre total des maisons augmente. C'est en tenant compte de la crise, de ces faits pertinents, qui touchent à la vie des Canadiens, jeunes et vieux, qui retentissent sur les nouvelles familles, que mon chef a traité du problème constitutionnel. Quelque prolix que soit le premier ministre ici ou ailleurs, il s'est enfermé dans un carcan constitutionnel, et comme il est le chef du pays, il a donc aussi enfermé le pays dans ce même carcan. Comme toujours, lorsqu'on entrave une chose dynamique et changeante dans un pays ou une société, c'est un non-sens, cela ne peut pas aller. Tout ce que le premier ministre a dit par les circonstances le contredisent.

Par exemple, aujourd'hui encore, il a beaucoup insisté, si j'ai bien compris, sur la nécessité de fournir des fonds pour l'aménagement de terrains par les municipalités. Traiterons-nous directement avec les municipalités, a-t-il dit, ou avec les provinces? Mais pourquoi,

[M. Lewis.]

grand dieu! L'article 35 de la loi nationale sur l'habitation comporte des dispositions relatives aux logements sociaux; un autre article comporte des dispositions relatives à la rénovation urbaine. C'est en consultation que le plan doit être arrêté. Le ministère fédéral doit l'approuver, sans quoi il ne sera pas mis en œuvre. Bien entendu, les gouvernements provinciaux participent à l'entreprise en répartissant les fonds et en versant leur quote-part de 10 p. 100, dans la plupart des cas, ou 25 p. 100, du solde qui doit être payé, une fois que les fonds fédéraux ont été affectés.

Je ne saurais imaginer d'attitude plus mesquine. Je parle ainsi car j'ai beaucoup de respect pour l'intelligence du premier ministre, même si je ne partage pas ses vues concernant le bien-être du Canada—j'estime qu'il est pointilleux de soulever le problème constitutionnel. Grand dieu, à qui importe-t-il si les fonds sont transmis par Queen's Park à Toronto ou versés directement à Toronto? Peu m'importe. Si cela fait plaisir à M. Roberts, peu m'importe qu'on procède de cette manière, pourvu que les gens puissent obtenir des logements sociaux et acheter des terrains à un prix relativement honnête et convenable, au lieu de payer les prix usuraires qu'ils sont tenus de payer maintenant.

Peu importe comment les fonds fédéraux sont affectés à qui aménage les terrains. Si le premier ministre en citant cet exemple cherche à faire croire aux députés qu'il s'agit d'un problème si important et tellement difficile qu'il a été incapable de s'entendre avec les provinces sur la façon dont l'argent sera versé ou réparti entre les municipalités, je n'accepte simplement pas cette assertion; il me faudrait croire alors que tous les premiers ministres provinciaux sont complètement dépourvus d'intelligence. Je ne crois pas qu'ils soient les plus brillants Canadiens, ils ne le sont pas plus que moi-même ou n'importe qui, mais parbleu, ils ne sont pas bornés.

Je ne peux pas croire que les efforts honnêtes et consciencieux du premier ministre pour résoudre cette bagatelle, n'auraient pas encore abouti. Nous faire croire que c'est là le problème, c'est nous jeter de la poudre aux yeux et embrouiller la question.

Aux honorables députés et à tous ceux qui sont intéressés, je dis que les paroles du premier ministre sur la constitution, même celles d'aujourd'hui qu'il a bien pesées pour ne pas faire croire à une détérioration des relations fédérales-provinciales me font trembler pour l'avenir du pays, car il a insisté à plusieurs